

FDA AUDIT
Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

Le Village
26150 SAINTE CROIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels relatives aux « faits caractéristiques de l'exercice de l'exercice » et « évènements significatifs postérieurs à la clôture ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 2 mars 2021.



Cabinet FDA AUDIT
Olivier Sachet
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 61 800) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	61 900		48 500		13 400	27.63
	Réserves						
	Réserve légale	2 077		2 077			
	Réserves statutaires ou contractuelles	67 167		67 167			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	17 200		1 338		15 862	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	71 535		15 862		55 673	350.98
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	200 332		195 711		4 621	2.36
	Total I	242 741		296 255		53 515	18.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	11 600		11 600			
	Total II	11 600		11 600			
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	295 070		196 810		98 260	49.93
	Concours bancaires courants	5 380		500		4 880	976.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68 577		34 390		34 187	99.41
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 959		25 871		6 912	26.72
	Dettes fiscales et sociales	23 546		36 052		12 506	34.69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	685		572		113	19.79	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	753		753			
	Total IV	412 970		294 948		118 022	40.01
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		667 311	*	602 803		64 508	10.70

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

228 726

113 337

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)	100		100	375	275	73.33	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	3 358	2 705	653	1 325	672	50.70	
	Frais de développement	8 080	8 080		712	712	100.00	
	Concessions, brevets et droits similaires	9 664	1 631	8 032		8 032		
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	310 165	23 169	286 995	293 389	6 394	2.18	
	Installations techniques, matériel et outillage	31 298	20 482	10 816	13 712	2 896	21.12	
	Autres immobilisations corporelles	222 979	63 248	159 731	136 620	23 111	16.92	
	Immobilisations en cours				2 547	2 547	100.00	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations	3 600		3 600	3 500	100	2.86	
	Créances rattachées à des participations							
	Autres titres immobilisés	153		153	153			
Prêts								
Autres immobilisations financières	90		90	90				
	Total II	589 385	119 316	470 070	452 047	18 023	3.99	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	6 470		6 470	4 532	1 938	42.77	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 216		1 216	19 226	18 010	93.68	
	Autres créances	32 589		32 589	56 782	24 193	42.61	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	148 615		148 615	60 841	87 775	144.27		
Charges constatées d'avance (3)								
	Total III	188 890		188 890	141 380	47 510	33.60	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	8 251		8 251	9 002	750	8.34	
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	786 627	119 316	667 311	602 803	64 508	10.70	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	20 285	5 720	26 005	29 829	3 824	12.82	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	116 680		116 680	374 030	257 350	68.80	
Chiffre d'affaires NET	136 965	5 720	142 685	403 860	261 174	64.67	
Production stockée							
Production immobilisée			3 532	17 410	13 878	79.71	
Subventions d'exploitation			34 166	4 000	30 166	754.15	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 637	21 475	16 838	78.41	
Autres produits			32	11	21	190.90	
Total des Produits d'exploitation (I)			185 052	446 755	261 703	58.58	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			9 429	11 037	1 608	14.57	
Variation de stock (marchandises)			1 938	1 252	3 190	254.80	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			28 468	63 867	35 399	55.43	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			80 858	106 133	25 275	23.81	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 344	2 842	1 498	52.72	
Salaires et traitements			97 806	199 516	101 710	50.98	
Charges sociales			14 015	56 869	42 854	75.36	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33 876	27 615	6 260	22.67	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			61	768	706	91.99	
Total des Charges d'exploitation (II)			263 918	469 898	205 979	43.83	
I - Résultat d'exploitation (I-II)			78 866	23 143	55 724	240.79	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		37		115	79	68.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		37		115	79	68.21
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		2 841		3 164	323	10.20
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		2 841		3 164	323	10.20
2. Résultat financier (V-VI)		2 804		3 048	244	8.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		81 671		26 191	55 480	211.83
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 755		5 239	3 484	66.50
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 380		7 038	1 343	19.08
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		10 135		12 277	2 142	17.45
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 948	1 948	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				1 948	1 948	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		10 135		10 329	193	1.87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		195 224		459 148	263 924	57.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		266 759		475 010	208 251	43.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		71 535		15 862	55 673	350.98

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 667 310.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 142 685.06 Euros et dégageant un déficit de 71 535.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

De nombreux travaux ont été déjà lancés sur fonds propres depuis 2011 valorisant le bâtiment. En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux.

Le coût des travaux est de 38 672.59 € sur l'exercice. Une production immobilisée de 3 532 € a été constatée sur cet exercice.

La société n'a pas eu sur 2020 de nouvelle souscription de titres participatifs.

De nouveaux sociétaires sont entrés au capital portant celui-ci à 61 900 €.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

La crise du COVID-19 a eu des impacts importants sur l'activité de la structure. En effet, les fermetures administratives ainsi que les annulations liées à la crise ont eu un impact sur le chiffre d'affaires de la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE. La perte en terme de chiffre d'affaires est un peu inférieure à 65% du chiffre d'affaires N-1. Au cours de l'année la société a pu bénéficier d'aides par le biais du fonds de solidarité (26 666€) et de l'activité partielle (30 349€).

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Points d'attention

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	11 438	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	127	9 537
Constructions sur sol propre	310 165		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 671		626
Installations générales agencements aménagements divers	173 469		40 073
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 344		2 092
	TOTAL	521 650	42 791
Autres participations	3 500		100
Autres titres immobilisés	153		
Prêts, autres immobilisations financières	90		
	TOTAL	3 743	100
	TOTAL GENERAL	536 957	52 428

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			11 438	11 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			9 664	9 664
Constructions sur sol propre				310 165	310 165
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				31 298	31 298
Installations générales agencements aménagements divers				213 542	213 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				9 437	9 437
	TOTAL			564 441	564 441
Autres participations				3 600	3 600
Autres titres immobilisés				153	153
Prêts, autres immobilisations financières				90	90
	TOTAL			3 843	3 843
	TOTAL GENERAL			589 385	589 385

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	9 402	1 383	10 785
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	127	1 505	1 631
Constructions sur sol propre	16 776	6 394		23 169
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959	3 522		20 482
Installations générales agencements aménagements divers	38 213	19 204		57 417
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 714	1 117		5 831
	TOTAL	76 662	30 237	106 899
	TOTAL GENERAL	86 191	33 125	119 316

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 383				
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 505				
Constructions sur sol propre	6 394				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 522				
Instal.générales agenc.aménag.divers	19 204				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 117				
TOTAL	30 237				
TOTAL GENERAL	33 125				

Etat des provisions**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	90	90	
Autres créances clients	1 216	1 216	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 926	10 926	
Divers état et autres collectivités publiques	15 741	15 741	
Débiteurs divers	5 723	5 723	
TOTAL	33 695	33 695	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	100 000	100 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	195 070	10 825	63 626	120 618
Fournisseurs et comptes rattachés	17 759	17 759		
Personnel et comptes rattachés	8 112	8 112		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 260	9 260		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 692	1 692		
Autres impôts taxes et assimilés	1 372	1 372		
Autres dettes	685	685		
Produits constatés d'avance	753	753		
TOTAL	334 703	150 459	63 626	120 618
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 661			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 741
Total	15 741

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 476
Dettes fiscales et sociales	10 954
Total	23 430

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	8 251	
Total	8 251	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux dans une durée de 7 ans (+2 ans optionnels) à la date de signature du dit bail pour investir en conséquence et réaliser les points suivant :

- Réfection des toitures de la partie ancien monastère,
- Reprise des menuiseries extérieures,
- Drainage de la cour,
- Mise aux normes sécurité incendie.

Dans le cadre de l'emprunt de 240 000€ au près du Crédit Coopératif, une hypothèque conventionnelle a été signée. Cette hypothèque conventionnelle conférée par la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE en sa qualité de preneur au bail à construction consenti par l'association LE MONASTERE DE SAINTE-COIX reçu au terme de l'acte reçu par Me SANNIER le 24 février 2014 pour une durée de 21 ans (01/02/2014 au 31/01/2035) en 2ème rang à hauteur de 240 000€ en capital et intérêts, frais, commissions et accessoires sur le bail à construction et les constructions à édifier.

Toujours en lien avec cet emprunt, un engagement financier a été conclu entre la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE et le Crédit Coopératif. Ainsi, le taux d'intérêt pour être immédiatement majoré de 0.50% l'an si la Banque venait à constater, à une date anniversaire de la signature du présent contrat de prêt, que les mouvements créditeurs enregistrés sur les comptes de l'Emprunteur ouvert sur ses livres ont représenté, au cours de l'exercice comptable écoulé de l'Emprunteur, moins de 80% de son chiffre d'affaires sur ce même exercice. En pareille hypothèse, l'augmentation de taux, appliquée pour toute la durée résiduelle du prêt, sera notifiée par la Banque à l'Emprunteur, qui lui communiquera à cette occasion le nouveau TEG applicable ainsi que, un nouveau tableau d'amortissement.

Sur l'année 2020, la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE a également soucrit un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 100 000€.

Engagements reçus

FDA AUDIT

Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. LE NOUVEAU MONASTERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 2 mars 2021

Olivier SACHET
Commissaire aux Comptes

